

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 13 (1921)  
**Heft:** 8  
  
**Rubrik:** Prévoyance populaire suisse, Bâle

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

augmenté leur effectif de 2706 à 7626 membres, les ouvriers sur bois de 513 à 1279, la Fédération des branches du vêtement de 576 à 839, les relieurs de 375 à 661, la Fédération des ouvriers du transport et de l'alimentation de 252 à 687. Nous nous demandons ce que l'on fait des métallurgistes, des ouvriers du bâtiment et des typographes. Pourquoi ne publie-t-on absolument rien de ces branches? Pour ce qui concerne la Fédération du personnel des entreprises de transport on informe simplement qu'elle a adhéré à l'Union syndicale chrétienne au cours de l'année de rapport, sans la moindre indication sur l'effectif des membres: 6316 femmes sont comprises dans l'effectif total des membres.

D'après ce rapport, les recettes totales ont été de fr. 347,344.44, les dépenses de fr. 327,651.88; la fortune des fédérations est de fr. 141,129.23 dans les caisses centrales et de fr. 47,435.30 dans les caisses locales. Les ouvriers du textile disposent dans leur caisse centrale de la plus grande fortune: fr. 27,438.23. Mais, des recettes totales fr. 214,578.20 seulement proviennent des cotisations, tandis que fr. 115,874.32 ont été versés en subventions (principalement aux caisses de chômage).

Il fut payé en secours: fr. 160,212.34; pour le journal et la propagande: fr. 63,143.82; pour l'administration: fr. 35,536.08; pour grèves et mouvements de salaire: fr. 35,228.29.

On enregistre 217 mouvements de salaire avec 27,423 participants. 213 mouvements ont été terminés avec succès et il en est résulté une augmentation de salaire de fr. 117,000.— et une diminution du temps de travail de 13,500 heures par semaine. Le rapport n'indique nulle part où ces grèves ont eu lieu.

Le rapporteur déclare que de nombreuses observations pourraient être faites sur les relations avec les patrons. En principe, ces relations sont toutes autres que celles des syndicats socialistes qui, fidèles alliés du mouvement socialiste, s'efforcent de supprimer l'ordre économique capitaliste (quelle horreur!), tandis que les chrétiens se placent sur le terrain de la réforme sociale. Malheureusement, les patrons ne veulent plus apprécier cette position de principe à sa juste valeur lorsque des revendications sont présentées. C'est que le patronat n'aime pas ouvrir le porte-monnaie, que les revendications proviennent des socialistes ou des apôtres de l'harmonie sociale. Après les amères expériences faites, le rapport doit donc finalement reconnaître que les patrons ne cèdent qu'à la force et ne font des concessions que si on les y oblige. Mais, dans ce cas, n'est-ce pas la lutte de classe?

On constate en conclusion que le mouvement, après le développement de ces dernières années, subit actuellement un arrêt, bien plus, qu'il rétrograde. C'est sans doute pour cela que l'on a mobilisé les évêques avec leur lettre pastorale, afin de mettre le confessionnal, comme moyen de propagande, au service du mouvement syndical chrétien.

## Prévoyance populaire suisse, Bâle

### Assurance populaire mutuelle

*Assemblée générale.* La 3e assemblée générale ordinaire de la Prévoyance populaire suisse s'est réunie le dimanche 29 mai, à 2 heures de l'après-midi, au Restaurant de la Poste, à Bâle. Le rapport annuel et les comptes pour l'exercice 1920 furent approuvés conformément aux propositions du conseil d'administration et des vérificateurs. De l'excédent net au montant de fr. 37,253.11, fr. 9,313.28 sont versés au fonds de réserve et fr. 27,939.83 au fonds d'excédents, ce qui porte le

montant total de ce dernier à fr. 39,597.42. Ce fonds d'excédents est destiné à permettre de réduire les taux de primes. Le conseil d'administration de la Prévoyance populaire pourra, dans le courant de l'année 1921, procéder pour la première fois à une réduction des taux de primes.

Le mandat du conseil d'administration étant échu, l'assemblée avait à procéder à la réélection de ce corps. Conformément à l'article 26 des statuts, le conseil d'administration doit être composé d'au moins 15 membres, dont 5 sont nommés par le conseil de surveillance de l'Union suisse des sociétés de consommation et les autres par l'assemblée générale en tenant compte des diverses parties du pays ainsi que des milieux divers où se recrutent les assurés. Le conseil de surveillance de l'U.S.S.C. avait déjà confirmé ses cinq représentants sortant de charge, à savoir MM. Dr R. Kündig, Bâle; B. Jäggi, Bâle; Prof. Dr. A. Bohren, Lucerne; J. Huber, Rorschach, et Ch.-U. Perret, Neuchâtel. Des dix membres à élire par l'assemblée générale, neuf membres sortant de charge furent confirmés dans leurs fonctions; ce sont MM. J. Schlumpf, Berne; Dr M. Bobbià, Bellinzona; Hans Denzler, Baden; Joseph Dubach, Lucerne; Karl Dürr, Berne; J. Fröhlich, Winterthur; Ernest Jaton, Lausanne; Caspar Spähni, Bâle, et Fr. Tschamper, Berne. La nomination du remplaçant de M. Willhelm, Zurich, démissionnaire, a été confiée au conseil d'administration, lequel procédera à cette élection après avoir entendu les milieux intéressés que représentait jusqu'ici M. Willhelm.

Sont confirmés membres de la commission de vérification pour 1921 le service fiduciaire de l'U.S.S.C. et M. Fritz Hoffmann, Neuchâtel; est en outre désigné comme nouveau membre de la commission de contrôle M. Paul Hitz, Vogelsang (Argovie). MM. M. Klunge, Genève, et Ed. Stauffer, La Chaux-de-Fonds, sont élus suppléants de la commission de vérification.

*Séance du conseil d'administration.* Après l'assemblée générale, le conseil d'administration se réunit en séance constitutive. Il se constitua de la façon suivante: Président: M. le Dr Kündig, Bâle; vice-présidents: MM. Ch.-U. Perret, Neuchâtel, et J. Schlumpf, Berne; délégués: B. Jäggi, Bâle, et prof. Dr A. Bohren, Lucerne.

Le conseil examina ensuite une proposition portant institution de l'assurance invalidité et chargea la délégation et l'administration de la Prévoyance de préparer un projet définitif qui sera soumis à l'adoption du conseil d'administration.



## Dans les organisations patronales

*Assemblée annuelle de la Société suisse des arts et métiers.* L'assemblée des délégués de cette association s'est tenue à Coire les 11 et 12 juin 1921. 224 délégués représentant 117 sections et de nombreux invités s'y étaient donnés rendez-vous. Le rapport annuel fut approuvé ainsi que les comptes annuels. Il en est de même d'un rapport sur l'organe officiel de la fédération.

La question traitant de la politique des arts et métiers prit beaucoup de temps. Après une longue discussion, une résolution contenant les points suivants fut adoptée:

1. La classe des arts et métiers décide de participer désormais plus vigoureusement à la vie politique. 2. Les organisations cantonales décideront de l'attitude à prendre et fixeront l'activité à déployer dans les partis politiques bourgeois. 3. Il conviendra de poursuivre